

l'ingurgiter. Aubry, qui comme les mexicains était toujours armé, (1) mit instinctivement la main sur son revolver pour se préparer à toute agression; mais au même instant, le bâton Weightman aveugla Aubry en lui jetant dans les yeux le contenu de son verre et il lui lança presque simultanément un coup de poignard dans la poitrine. Aubry ne put réagir en se tournant vers son ami Mercure que cette parole: "Je suis mort!" Et il tomba mortellement frappé par le poignard de l'assassin. (2)

Cette fin tragique causa une excitation indescriptible à Santa-fé où Aubry était connu et aimé presque universellement. Le peuple s'attarda menaçant, et voulait écharper l'insensé Weightman, mais les troupes américaines arrivèrent aussi-tôt et parvinrent à conduire l'assassin dans la prison de la ville. Le lendemain, Weightman ayant eu vu son vin, on lui apprit qu'il était écorché parce qu'il avait assassiné Aubry. Cette lugubre nouvelle le frappa comme un coup de foudre, le vertige le saisit, il était fou! Son dérangement cérébral ne fit qu'aggraver et quelques jours après, il allait prendre place dans un asile des aliénés des Etats-Unis et, deux ans après cette date funèbre, il y terminait sa malheureuse existence.

Aubry fut inhumé dans le cimetière catholique et laissa des regrets universels.

Mgr. Lamy, l'évêque dévoué de Santa-fé, lui disait quelque temps avant sa mort :

— Vous êtes riche, M. Aubry, vous devriez cesser à présent votre vie aventureuse, car vous pouvez à chaque instant périr sous les balles des sauvages.

— Ah! non, Monseigneur, dit-il, j'ai déjà entendu siffler des milliers de ces projectiles, mais je m'en moque, ce ne sont pas les balles des sauvages qui me tuent.

Il avait raison, la balle ne devait pas terminer sa vie accidentée, mais le poignard d'un lâche major américain.

Cet homme étonnant, mort à trente ans à peine, a rendu des services inappréciables au commerce, à la science et à la religion, au commerce, par l'ouverture de nouvelles routes, par la sécurité dont son nom couvrait les caravanes, à la science et surtout un corps topographique envoyé dans les Montagnes Rocheuses pour y tracer le futur chemin de fer interocéanique, à la religion par la protection qu'il accordait aux missionnaires et les dons généreux qu'il faisait à l'Eglise. On assure qu'il a donné plus de \$12,000 à Mgr. Lamy, évêque de Santa-fé pour l'aider dans la fondation d'institutions catholiques et dans d'autres œuvres pie.

"Lors de sa mort, Aubry avait des valeurs au montant de \$23,000, déposées dans les banques de Santa-fé et de Saint-Louis. Sa fortune était bien plus considérable mais ses agents ont soustrait une grande partie de l'argent qui devait revenir à sa famille."

— Qui ne reconnaîtra qu'en restituant à notre histoire, ces pages si vives perdues dans le désert, M. Tasse a fait acte d'un patriotisme éclairé et généreux?

"Catholicisme, Protestantisme et Infidélité, par le Rev. P. Wintenger, S. J.; D. J. Sadlier & Cie, Éditeurs, Montréal."

Tel est le titre d'un ouvrage de quatre cents pages que les Éditeurs nous ont fait parvenir, il y a quelques jours.

Nous n'avons pas encore eu le loisir de le lire en entier, mais d'après ce que nous en avons vu nous pouvons dire que c'est un plaidoyer magnifique en faveur de la foi catholique, s'adressant également au cœur et à la raison.

Nous voulons l'étudier d'ici à quelque temps, afin de pouvoir en donner une appréciation plus complète dans un prochain numéro.

Le prix n'en est que de 60cts.

Revue Mensuelle.

Le 15 Juillet de l'année dernière, il y a aujourd'hui un an, la guerre était déclarée entre la France et la Prusse. Quel siècle a jamais vu s'accomplir autant d'événements que n'en a vus cette année? Le plus brill-

tant Empire du monde a été entamé, la plus belle ville a été en partie détruite, un autre empire a survécu et l'arbitrage des destinées de l'Europe a passé en d'autres mains. Ce drame terrible ne paraît pas toucher à son dénouement. La France n'est pas au plus bas de sa chute. — Accrochée à mi-chemin à un rameau fragile, elle pend encore sur un abîme sans fond. On accourt de tous côtés à son secours, on tente tous les moyens de sauver, mais ses forces s'épuisent visiblement et la main qui pourrait la tirer de là ne l'a pas encore atteinte. Chambord lui a tendu la hampe de son drapeau blanc, mais on l'a repoussé avec des moqueries; quelques voix appellent de nouveau l'Empire et ces voix trouvent de l'écho dans les armées rapatriées, mais l'*Internationale*, plutôt que d'accepter cette assistance, se jette sur elle-même sur le corps de la France, pour précipiter sa ruine, semblable au bourreau qui pèse de tout son poids sur le corps d'un supplicié trop lent à mourir, à son gré.

A l'heure qu'il est, la France n'a pas de constitution. Soumise à un gouvernement provisoire, elle cherche à prendre pied sur un sol ferme, de rassembler sur des bases durables les institutions politiques nouvelles qu'elle veut créer. Thiers se fait vieux, qu'il disparaît et tout retombe dans l'imprévu. Il n'existe même pas de loi électorale qui permette à la nation de se constituer en comices et de se donner une nouvelle forme de gouvernement. On vient offrir la Présidence du Conseil Exécutif à M. Thiers pour un terme de trois ans. — Si le grand homme d'Etat accepte la tâche, il est fort douteux qu'il puisse la remplir jusqu'au bout. Les travaux et les veilles qu'elle exige sont au-dessus des forces ordinaires de la nature humaine. — Car cette présidence comporte une action incessante, un exercice perpétuel de l'esprit et du corps, dont nul homme n'est capable, à l'âge avancé de 75 ans. Un publiciste français faisait observer que la position de M. Thiers ne ressemble en rien à celle du président des Etats-Unis. En France, c'est le président qui gouverne et les ministres qui régissent, tout le contraire de ce qu'on voit chez nos voisins.

Admettant encore que Thiers résiste, que sa vigoureuse nature lui fasse surmonter des fatigues surhumaines, la popularité dont il jouit en ce moment restera-t-elle attachée pendant trois ans à son nom? Il est permis d'en douter lorsque l'on suit à quelles fluctuations l'opinion publique de ce pays est sujette. Demain, après-demain peut-être, une tourmente révolutionnaire l'emportera et après lui que restera-t-il? Voici que Favre, l'un de ses plus solides appuis lui a remis son portefeuille de ministre des affaires étrangères et Jules Simon se retire du Département de l'Instruction-publique. En même temps, il est facile de s'apercevoir que Gambetta, sous ses protestations d'amitié cache l'ambition de le supplanter et de s'asseoir à la première place. Dans le choix du successeur de M. Farre, le président a eu la main particulièrement heureuse. Charles, comte de Rémusat, Ministre des Affaires-Etrangères est un philosophe et un littérateur distingué, en même temps, un homme d'ordre et de convictions religieuses. Il est né à Paris, le 11 mars 1797; il a donc, comme M. Thiers, 75 ans.

Il fut d'abord avocat, puis journaliste. Ce fut, comme journaliste qu'il protesta en 1830 contre les ordonnances de juillet. Nous le voyons ensuite député de Toulouse, puis sous-sécrétaire d'Etat, toujours associé à la politique de M. Thiers contre M. Guizot.

Ministre en 1840, rejeté dans l'opposition par M. Guizot, il revint ministre dans les dernières années du règne de Louis-Philippe.

Il fait partie des assemblées en 1848 et 1849, puis s'exile volontairement au Coup d'Etat. M. de Rémusat est l'un des 40 de l'Académie Française.

A propos d'Académie, nous rappellerons un souvenir de la Commune qui donne la mesure de ses idées de progrès et de civilisation. Le citoyen Jules Vallès, délégué à l'instruction publique voulait interdire l'enseignement de la grammaire de Noël et Chaspal et décreté la liberté de l'orthographe. En même temps, il ordonna la révision du dictionnaire de l'Académie avec instruction d'y biffer tous les mots de Dieu, de roi, de monarque, de maître etc., comme n'étant pas français. Pour l'exécution de ce projet lumineux, il comptait sur le concours spécial de M. Courbet.

On sait que M. Courbet a été l'un des chefs de la Commune et qu'il doit subir prochainement son procès. Il plaide comme atténuation aux charges qui pèsent sur lui, que son but en acceptant des fonctions actives sous le régime des Communeux était de protéger les chefs-d'œuvre de sculpture, de peinture, etc., que Paris renfermait dans son sein. S'il vit vrai, espérons que la Justice adoucirà sa sévérité à son égard.

Pas moins de 17,000 prévenus attendent également leur procès dans les prisons de Paris. Chaque jour, on ordonne la formation de nouvelles Commissions chargées d'examiner les dossiers; mais au plus vite que l'on puisse les expédier, il faut encore calculer qu'un espace de temps de pas moins de trois ans s'écoulera avant que l'on puisse complètement vider les prisons. Les uns conseillent justice sommaire, les autres pardon général. L'une et l'autre mesures ne peuvent être adoptées que par un gouvernement fort et sûr de son lendemain. Au reste, l'humanité se refuse à une justice sommaire qui pourrait frapper plus d'un innocent et la raison s'oppose à un pardon général. Les ruines mêmes de Paris protestent contre une telle imprudence pour ne pas dire culpabilité.

Songeons que d'après un calcul approximatif, la valeur des dégâts

(1) Au Nouveau-Mexique, la plupart des habitants portent constamment des armes-à-feu. Le jour, la dague ou le revolver sont suspendus à leur ceinture et ils les déposent la nuit sous leur oreiller. Le marchand qui sert ses pratiques à tout près de lui un revolver à six coups et l'avoient qui va plaider est armé jusqu'aux dents. Aux bals, aux danses et même à l'église, les Mexicains portent des armes-à-feu; on dirait que leur vie est sans cesse en jeu.

(2) Beaucoup de rapports contradictoires ont été répandus sur la mort d'Aubry. Mais l'auteur a raison de croire que cette version est la seule authentique. Elle a été fournie par M. Henri Mercure, frère de Joseph Mercure, qui a assisté à la fin tragique d'Aubry et il en a relaté tous les détails à M. Sécaud, lors de son voyage au Canada, il y a trois ans.